

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**MALARCE SUR LA THINES - Commune**

Séance du mardi 10 septembre 2024

Délibération N° DE\_2024\_96

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	6	7
Date de la convocation : 05/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés : Emilie MALEYSSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe BRILLANT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Acquisition parcelles 125 A 531 et 532 - Mme FRANCE Geneviève et M.FRANCE Laurent**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles :

- 125 A 531 (ex 204) lieu-dit « La simonde » d'une contenance de 1a 41ca
- 125 A 532 (ex 204) lieu-dit « La simonde » d'une contenance de 50ca

L'achat de cette parcelle a pour but de régulariser le tracé de la Route de l'Eglise à Lafigère. Les parcelles appartiennent à Madame FRANCE Geneviève et Monsieur FRANCE Laurent. L'acquisition se fera au prix de UN euro (1,00 €) la parcelle soit DEUX euros (2,00 €) les deux parcelles.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles 125 A 531 et 532 pour la somme de deux euros (2,00€)
- **D'INSCRIRE** la somme au budget
- **DE PRENDRE** en charge les frais annexes inhérents à l'acquisition
- **DE DONNER** l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024  
Date de réception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE\_2024\_96-DE  
A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE  
Président de séance

Philippe BRILLANT  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Philippe Brillant", written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024  
Date de reception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE\_2024\_96-DE  
A G E D I